Avisbat

Mardi 28 avril 2026

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/00533-0

Évènement

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Modalité d'exploitation

Localisation A

Canal de Bourgogne

PK de début : 160.690 | Ecluse 1 S d'Escommes
PK de fin : 239.600 | Ecluse 75 S de Viranne

Du 28/03/2026 à 09h00
Au 25/10/2026 à 19h00

Modification temporaires des horaires de navigation
Bateaux de commerce

Localisation B

Canal de Bourgogne

PK de début : 154.610 | Ecluse 1 Y de Pouilly
PK de fin : 116.000 | Ecluse 55 Y de Venarey

Du 28/03/2026 à 09h00
Au 25/10/2026 à 19h00

Modification temporaires des horaires de navigation
Bateaux de commerce

Informations supplémentaires

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que **l'auto-éclusage** aura lieu sur les secteurs précisés dans le corps du présent avis. Cette modalité est réservée aux **péniches-hotel et bateaux promenade** bénéficiant d'une autorisation délivrée par VNF, sur le secteur ciblé, et n'est autorisée qu'entre **9h00 et 9h30 et de 11h30 à 13h30** sur le secteur du versant Saône, et de **9h00 à 16h30** sur le secteur du versant Yonne, les jours de **haute saison** ouverts à la navigation. Chaque gérant intéressé devra formuler une demande écrite à VNF à l'adresse mail suivante : **developpement.dt.centrebourgogne@vnf.fr. La demande devra être envoyée a minima 15 jours avant la première navigation en autonomie.** Il est rappelé qu'en dehors de ce secteur et pour tout autre type d'usager, l'auto éclusage n'est pas autorisé. Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents de la navigation.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Direction territoriale Centre Bourgogne

03 45 34 13 00 dt.centrebourgogne@vnf.fr

Service territorial Bourgogne

03 45 34 13 50 uti.bourgogne@vnf.fr